



## **Syndicat National des Personnels Techniques Administratifs et de Service de l'Équipement et de l'Environnement**

Siège social et administratif :  
Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer  
Plot I – 92055 PARIS - LA DEFENSE Cedex 04

Téléphone 01.40.81.83.12./83.40 Fax.01.40.81.83.16

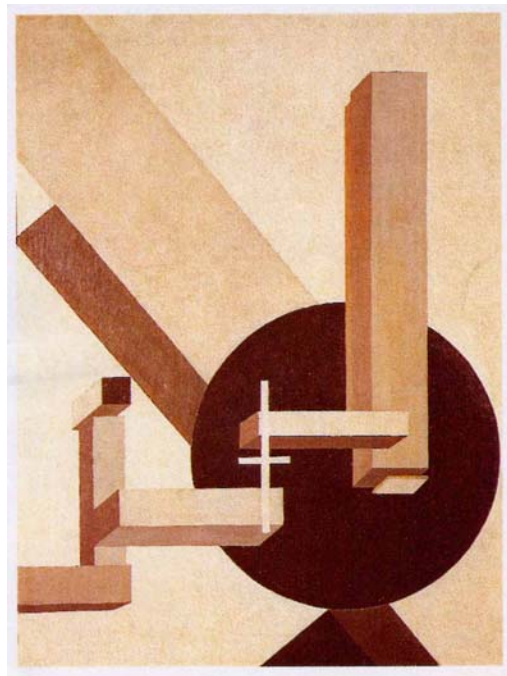
CCP 5125 – 65 S PARIS

Internet : [sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net](mailto:sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net)  
Intranet : [Syndicat/SN PTAS CGT/AC](#)

# CAPTSE

**Le 6 Février 2007**

## **Déclaration des élus CGT à la CAP du 7 Février 2007**



IMPRIME DANS NOS LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE - CGT  
MTETM – PLOT I – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16.  
émail : [Internet-sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net](mailto:Internet-sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net) – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : [Syndicat/SN PTAS CGT/AC](#)  
DIRECTEUR DE PUBLICATION : DIDIER LASSAUZAY – n° CPPAP 0407 S 05475 – ABONNEMENT 70 € + N° SPECIAUX 8 €

Visitez notre site intranet : <http://cgt-snptas.syndicat.i2>

**Compte-rendu de la CAP  
des Techniciens Supérieurs**  
du 7 Février 2007

**1- Déclaration des élus CGT**

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

**150 €**

soit 0,41 centimes d'€ /jour

Merci la DGPA

Nous tenons tout d'abord, sans entrer dans une polémique stérile, à souligner que la CGT souhaitait un report de la CAP au 13 ou 14 février prochains afin de permettre une étude plus approfondie des dossiers. Les listings de la DGPA nous ont été transmis le vendredi 2 février 2007 soit moins de 8 jours statutaires avant la CAP. Nous connaissons les difficultés du bureau TEC 2 quant aux remontées des PM 104 et des avis des services d'origine ou d'accueil. De trop nombreux services ne respectent ni les dates butoirs ni les demandes des agents allant même jusqu'à ne pas transmettre volontairement les demandes de mutation; ce dernier point est totalement inadmissible. Enfin, de trop nombreux services également oublient d'ouvrir, dans le cadre Lolfien, des postes en susceptible d'être vacant, et prétextent par la suite que l'agent ne peut muter, son poste n'étant pas ouvert sur la liste externe. Qu'on se le dise une fois pour toute, l'Etat dans l'Etat n'existe pas.

La CGT sollicite la bienveillance de la CAP :

- quant aux mutations pouvant être réglées à une date comprise entre le 1er juin et le 1er août 2007. Celles-ci, nombreuses, concernent essentiellement des rapprochements de conjoints, raisons familiales, difficultés financières... et le plus souvent avec l'accord du service d'origine. La DGPA nous oppose trop souvent le respect des souhaits des services pour ne pas prendre en considération de telles convergences entre les intérêts des agents et de l'administration.
- quant aux demandes des agents de la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile de France de la Division des Prestations Informatiques. D'après l'étude des dossiers, 5 agents sur 7 peuvent prétendre à une mutation en remplissant les critères de la CAP et disposant des postes pour les accueillir. Nous y reviendrons de manière plus détaillée, si le déroulement de la CAP le nécessite.

Sur la circulaire « Promotions 2007 », l'étude des dossiers de détachement dans l'emploi fonctionnel reste basée sur les critères prévalant avant la réorganisation des services. Des réunions de concertation se sont tenues sans pouvoir proposer des agents dans la mesure où ceux-ci n'occupent pas des fonctions de « chef de... ». La CGT souhaite qu'une réunion soit programmée le plus rapidement possible afin d'étudier les modalités de détachement pour 2007 et d'indiquer aux chefs de service une démarche commune et cohérente (demande effectuée janvier 2007).

Ce point nous amène directement au groupe de travail des TSE; la CGT est très impatiente d'avoir connaissance du rapport de l'Inspecteur Général (M. HARO), du rapport du CEDIP, des propositions d'actions de la DGPA et du calendrier 2007. La mise en oeuvre d'un nouveau statut pour 2008 nécessite d'enclencher au plus tôt les discussions. La CGT a contribué au groupe de travail par ses différents apports oraux et écrits et attend en retour la prise de position du Ministère.

La note d'orientation du RST présentée au dernier CTPM du 1er février a mis en avant la nécessité de prendre en compte les spécificités de celui-ci dans la gestion des carrières afin de préserver les compétences et en développer de nouvelles. Nous attendons un croisement des réflexions qui vont s'engager dans un groupe de travail DRAST/DGPA avec le groupe de travail spécifique des TSE.

Sur le concours TSP de 2006, deux interrogations :

- Quel est le résultat des modalités d'affectation des lauréats ? Nous espérons que tous les services ont pu bénéficier de la masse salariale nécessaire à la nomination des agents dans leur service d'origine.
- Les candidats ont reçu leur notation. Les non-admissibles ont été surpris par le fait que la moyenne a été fixée à 43,5/80 au lieu de 40 pour l'année 2005. Quel critère justifie ce barème d'autant que ce ne sont pas les postes qui manquaient à moins que notre amie Lolfie soit passée par ici et nous refaire le coup du rabot ?
- Cette deuxième question se pose également pour le concours à caractère exceptionnel pour TSE.

De manière plus générale, suite à l'affectation des agents, la prise en compte de leur mobilité imposée (frais supplémentaires, conditions de vie, formation,...) doit être également au cœur des débats aussi bien dans les instances locales que nationales. Même si cette année commence, pour beaucoup dans les cartons, dans le même temps, les questions de salaire, de pouvoir d'achat, de déroulement de carrière, d'emploi, du niveau des pensions... demeurent. La journée du 8 février est importante même avec 0,3 % en plus. Les techniciens attendent autre chose que 150 € supplémentaires sur la prime de rendement.

## 2- Prochaines CAP

Le calendrier est le suivant :

<i>7 et 8 février 2007</i>	<i>1er cycle de mutation 2007 TSE, TSP et TSC</i>
<i>2, 3 et 4 mai 2007 (Pré-CAP les 18 &amp; 19 Avril 2007)</i>	<i>2ème cycle de mutation 2007 TSE, TSP et TSC Liste d'aptitude TSE 2007 Détachements dans l'emploi fonctionnel 2007 Examen des recours sur notation 2004</i>
<i>16, 17 et 18 octobre 2007</i>	<i>3ème cycle de mutation 2007 TSE, TSP et TSC Tableau d'avancement 2008 TSP et TSC Renouvellement des emplois fonctionnels 2007</i>

**Attention :** merci de transmettre vos dossiers le plus tôt possible accompagné d'une copie de la PM104 et des pièces justificatives.

## 3- Calendrier des concours

Vous pouvez consulter le calendrier des concours en suivant le lien :

[http://intra.dgpa.i2/rubrique.php3?id\\_rubrique=43](http://intra.dgpa.i2/rubrique.php3?id_rubrique=43)

Pour tous renseignements complémentaires,  
contacter les représentants CGT :

**Didier HOREAU**  
DDE Mayenne CA rue Mac Donald  
53030 - LAVAL cedex 9  
☎ 02.43.67.88.96 Mélanie  
**Gilbert BELTRANDO**  
DDE 13  
9 Avenue du Général LECLERC  
13 003 MARSEILLE  
☎ 04.91.28.40.33 Mélanie

**Sylvain JOBLON**  
CETMEF 2,Bld Gambetta  
60321 – COMPIEGNE Cedex  
☎ 03.44.92.60.72 Mélanie  
**Arnaud ROUGE**  
CETE de Lyon – LRPC Autun  
Bd de l'industrie  
BP 141  
71405 AUTUN  
☎ 03.85.86.67.49 Mélanie

**Ou vos représentants en section locale .**

**Soutenez la CGT, rejoignez là**

(\* déductible pour 66% du montant de votre impôt)

-----

Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à la vie du corps et agir plus largement sur tout ce qui vous concerne :

Nom : ..... Prénom : .....

Service : .....

Adresse : .....

..... Signature

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer au SN/PTAS/CGT à La Défense.

METATM – PLOT I – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16.

email : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Notre site Intranet <http://cgt-snptas.syndicat.i2/>

